

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 13 avril 2015 :

Convocation du 1^{er} avril 2015.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY, Marc PORTIL et Murielle ACLOQUE, secrétaire de mairie de la commune.

Absent(s) : Dominique CHANSARD

Excusé(s) : Dominique CHANSARD (a donné procuration à Melle LACHAUD)

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H35.

M. GARRIGUE propose au vote le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 :

- taxe d'habitation 8,41%
- taxe foncière bâti 7,75%
- taxe foncière non bâti 29,59%

A noter qu'il n'y a aucun changement par rapport à l'année précédente.

Vote à l'unanimité.

M. GARRIGUE, en référence à l'ADIL, propose la révision du loyer de M. Salles et Mme Tessier, à savoir une augmentation de 0,37%, à compter du 1^{er} avril 2015 soit 606,39 euros.

Vote à l'unanimité.

M. GARRIGUE donne la parole à Mme ACLOQUE pour la présentation du compte administratif 2014 de la commune : voir **ANNEXE 1**

Total dépenses de fonctionnement	Prévu 257 190,89€
	Réalisé 129 462,87€

Total recettes de fonctionnement	Prévu 257 190,89€
	Réalisé 189 517,40€

Total dépenses d'investissement	Prévu 209 917,72€
	Réalisé 125 447,68€

Total recettes d'investissement	Prévu 209 917,72€
	Réalisé 129 269,95€

Après la présentation des sections de fonctionnement et d'investissement, M. GARRIGUE sort de la salle du conseil. M. FARGES, doyen de l'assemblée, demande à l'assemblée de voter le budget.

Le budget administratif 2014 est voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE rentre et reprend sa place dans l'assemblée.

M. GARRIGUE annonce que le budget étant voté, Mme ACLOQUE peut présenter le budget primitif (prévisionnel) 2015 de la commune : voir **ANNEXE 2**.

Mme CORNUT demande pourquoi il y a des lignes dont « on ne se sert jamais » (par exemple la ligne

60222 produits d'entretien, 60631 fournitures d'entretien), et demande pourquoi les sommes allouées au budget primitif sont quelques fois surestimées par rapport au compte administratif. Mme CORNUT souligne que si le budget était mieux préparé en amont, il n'y aurait pas autant d'écart entre le budget primitif et le compte administratif ce qui permettrait d'avoir des sections plus équilibrées.

M. GARRIGUE et Mme ACLOQUE expliquent que ce budget primitif a été réalisé avec la coopération de M. le payeur qui ne voit aucune objection. Ces derniers rajoutent que ces sommes sont des réserves au cas où la commune aurait à faire face à des dépenses imprévues.

Mme CORNUT souligne que si toutefois la commune devait supporter un imprévu, un emprunt pourrait être réalisé.

Proposition :

Dépenses/recettes de fonctionnement 271 272,86€

Dépenses/recettes d'investissement 271 272,86€

Vote pour le budget primitif 2015 de la commune : 10 POUR /1 ABSTENTION (Mme Cornut).

Mme ACLOQUE présente le compte administratif 2014 du CCAS : voir **ANNEXE 3**

Dépenses/recettes de fonctionnement prévu 673.57€ - réalisé néant

Dépenses/recettes d'investissement néant

Le budget administratif 2014 du CCAS est voté à l'unanimité.

Mme ACLOQUE présente le budget primitif du CCAS, **ANNEXE 4.**

Dépenses/recettes de fonctionnement 673.57€

Dépenses/recettes d'investissement 673.57€

Le budget est voté à l'unanimité.

Mme ACLOQUE quitte l'assemblée.

M. GARRIGUE annonce la continuité des travaux de réfection des routes communales. Une partie des lieux-dits suivants seront concernées : Le Boutet, Les Planches, Maisonneuve, une portion de Biternat et Chez Lusset. A noter qu'il y avait eu une demande pour le chemin de Champlebout mais lors du dernier conseil, les membres ont choisi de ne pas y donner suite préférant commencer la route de Biternat, plus importante et beaucoup plus utilisée.

Les propositions de devis sont soumises au conseil. M. Ribeiro ne prend pas part au vote et Mme Cornut s'abstient.

La Société Eurovia est choisie par 8 membres et 1 vote pour la Société Muret.

M. GARRIGUE rappelle que les travaux du mur de la façade et le mur au fond du cimetière doivent être rénovés. Des devis sont proposés et c'est l'entreprise Coursac BTP qui effectuera les travaux.

M. GARRIGUE informe les membres du Conseil Municipal :

- des devis pour l'électricité de l'église et de la grange doivent être effectués,
 - la façade de la mairie doit être *lasurée*,
 - une porte coulissante, une cuve à fioul et un appentis doivent être installés à la « grange » récemment acquise,
 - proposition de réaménagement de la salle des fêtes en particulier la cuisine : projet à venir,
 - arrêté préfectoral 2015083-0016 portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées : tous les agents du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique ou les personnes mandatées par lui, chargés des opérations d'inventaires naturalistes (prévus dans le cadre d'un programme visant à améliorer et homogénéiser la connaissance de la flore) sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non (sauf habitation), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations, sur la commune de Chalagnac.
- Chaque agent devra être en possession d'une copie de l'arrêté cité et d'un ordre de mission délivré par l'organisme.

M. Garrigue pourra, au besoin, faire autorité pour écarter de possibles difficultés liées à cette mission. Affichage en mairie et arrêté valable du 16 mars au 30 novembre 2015 inclus.

La séance est levée à 23H20.